



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Privas, le 30 avril 2021

Le Préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les Maires du
Département de l'Ardèche
(En communication à madame la sous-préfète de
Privas et messieurs les sous-préfets de Largentière et
de Tournon-sur-Rhône)

Objet : Pavoisement des édifices publics.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales les jours suivants :

- le **samedi 8 mai 2021** : 76^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 ;
- le **dimanche 9 mai 2021** :
 - Journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 ;
 - Fête de Jeanne d'Arc, fête du patrimoine.
- le **lundi 10 mai 2021** : Commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage.

Le 9 mai, les édifices publics devront en outre porter les couleurs de l'Union européenne.

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à ces emblèmes.

Le pavoisement doit être effectué dans le respect des mesures « barrières ».


Thierry DEVIMEUX